

Au nord de l'Algérie, d'une superficie totale de 165 362 hectares, il y a 8 parcs nationale :

1. Le parc national du château (Al-TARF) : qui se caractérise par la particularité de combiner la façade d'écosystème forestier, lacustre et marin.



2. Parc national d'Al-Qara (Bejaia) : caractérisé par des paysages magnifiques le long de dix kilomètres de la coastline. Il se caractérise par des chaînes de montagnes, des rochers et des falaises.



3. Le parc de Taza (Jijel) : s'ouvre sur la mer Méditerranée et offre une vue sur des places naturelles rare : forêts, falaises, grottes sous-marines, etc.



4. Le parc de la Charia (Blida) : est caractérisé par des montagnes, une plantation de riz et la présence de ravins et les magnifiques cascades.



5. Le parc Jorjora (Al-buwaira) : est un parc de montagne avec des pentes rocheuses et des forêts d'une beauté impressionnante.



6. Le parc national de Batna : chevauche une série de montagnes et de forêts de cèdres, c'est un patrimoine archéologique et historique inestimable.



7. Parc national de Theniat Elhad (Tissemsilet) : représente un ensemble de sites D'environnement naturel très intéressant pour la richesse de ses animaux, de ses plantes et de son réseau hydrographique et sa géomorphologie.



8. Le parc national de Tlemcen : est riche en biodiversité de plantes et animaux.

Le parc abrite également des sites d'importance historique tels que des monuments EL MANSOURA et naturel comme les cascades EL AAOURIT sont légendaires.



Dans la zone de steppe, nous trouvons :

9. Parc national du Mont Isa (Naama) : ce parc fait l'objet d'études sur

Ses caractéristiques géographiques et sa diversité Biologique.



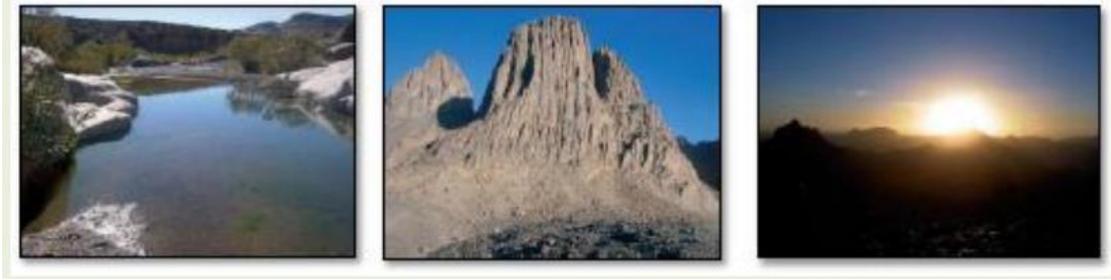
Au sud se trouvent deux parcs nationaux :

Le Parc National du Tassili (Ilysée) : cache une richesse très diverse des paysages

Fossiles, plantes et animaux, c'est le plus grand musée préhistorique au monde avec plus de 15 000 œuvres amphithéâtre rocheux (peintures et gravures).



Le Parc National de Ahagar (Tamanrasset) : est classé pour sa richesse historique et zoologique et le paysage). Fournit un intérêt naturel tangible et représente un réservoir important pour les sites préexistants ou l'histoire témoigne des premières manifestations humaines.



- Réserve naturelle d'Al-murqab (Masila)
- Réserve naturelle d'Al-Babur (Sétif)
- Réserve naturelle de Beni Saleh (Galma)
- Réserve naturelle marine des îles Habiba (Oran)
- Réserve naturelle de Maka (Maaskar)

Réserves de pêche :

Parmi les 4 protectorats de l'Algérie on trouve (Tlemcen, Zeralda , Maaskar, Al-Jalfa).

Les zones humides :

- Marais de Rajaiya ; Zahra occidental ; zahraz oriental ; Chatt al-hodna ; Oued erer ;

Plage de Mulrer ; Plage de Marwan : Oued Al-kharouf ; Sabkha Duran ; lake de tilamin et Salins Darzio ; Plage El chargi ; cirque Ain warka ; oasis de Tut et du Mgharar ; Lake aayen Ben Ben Khalil ; Sabkhat Bazar ; shat Bayda ; Hamam Sokhna ; Qara et TARF ; Qarat aank jamal et jara jalif ; Complexe Garbace sanhaja ; Lac fatzara ; Lac noir ; lacs Tunga et Oubira et maleh ; Olney ain khayyar ; Chatt Umm ranab ; pierres d'isakarassin ; Diat el fard.

أهوار رجاية - زهرة غربي - زهرز شرقي - شط الحضنة - وادي إيرير -
شط ملرير - شط مروان ووادي الخروف - سبخة دوران - لاک تيلامين وسالينز
دارزيو - شط الشرجي - سيرك عين ورقة - واحة تيوت والمغرر - بحيرة عين بن
خايل - سبخة بازار - شط بييدا - حمام السخنة - قارة وطرف - قرة عنك جمال وجارة
جايف - مجمع جريس سنهاجة - بحيرة فتزارا - البحيرة السوداء - بحيرات تونجا
وأوبيرا وبحيرة الملاح - أولني عين خيار - شط أم رانب - أحجار ايزاكاراسين -
ضية الفرد.

Management des terres :

Trois outils qui permettent la protection et la promotion du Patrimoine Naturel.

*Acquisition des sites fragiles et vulnérables pour la préservation des sites naturels et l'équilibres environnementales.

- * La protection et la gestion des zones naturelles par l'imposition des impôts.
- * La prise de contrôle des territoires par des actions de prise ou La confiscation et contrôle d'usage (loyer, contrats d'épargne, etc.), avec un objectif administratif favorable à la protection de la Flore et faune.

Les accords : il s'agit de la procédure de création, de classification ou de désignation des espaces naturelles, on peut citer :

* **Réserve de biosphère de l'UNESCO :** ils ont réalisé un réseau mondial des Réserves de biosphère en Il a été désigné par l'UNESCO (Organisation Unie pour l'Éducation, la Science et la culture) en 1974, Qui vise à étudier les relations entre l'homme et la biosphère, c'est-à-dire son environnement naturel.

* **Zones humides d'importance internationale (RAMSAR) :**

L'accord des zones humides d'importance internationale, qui vise à préserver les fonctions environnementales essentiel pour les zones humides comme Organisateur de l'eau, Il protège également ces zones en tant qu'habitats pour les plantes et les Animaux caractéristiques, en particulier les oiseaux et les poissons.